



Présente aux sociétaires de l'Association,

RAPPORT

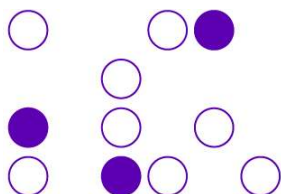
YVELINES INFO JEUNES

ASSOCIATION LOI 1901

Siège social : 3 Parvis des Sources
78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

NOTRE RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025



Siège social : 13, passage Dartois Bidot – CS 80024 - 94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES
T. 01.48.83.00.41 • Fax : 01.48.83.96.77

Bureau : 12, Avenue des Près – 78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

Tél. 01.30.43.20.03 – Fax. 01.30.43.84.50

S.A.S au capital de 1.000.000 € - RCS Créteil B 328 297 072 – APE 6920 Z

Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région Parisienne – Membre de la Compagnie de Paris

RAPPORT sur les COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS le 31 DECEMBRE 2025

Aux sociétaires,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Yvelines Info Jeunes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels au paragraphe « Information au titre des principes et méthodes comptables ».

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'appréciation suivante qui, selon notre jugement professionnel, a été la plus importante pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- *Les subventions et les conventions de partenariat constituent l'essentiel des produits d'exploitation.*

Nous nous sommes assurés, par la mise en œuvre de diligences que nous avons jugé appropriées, de leur correcte évaluation et de la correcte séparation des exercices.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE BUREAUX RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme

significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;*
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;*
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;*
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de*

son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.*

*Montigny-le-Bretonneux,
Le 22 avril 2026*

Pour DBF AUDIT

*Société de Commissariat aux Comptes
Compagnie Régionale de Paris*



Marie Dillenschneider
2026-04-22 LiveConsent ID 1MGFN6B

Marie DILLENSCHNEIDER
*Mandataire sociale déléguée
Commissaire aux Comptes*

- BILAN ACTIF -

YVELINES INFO JEUNES

du 01/01/2025 au 31/12/2025

	31/12/2025			31/12/2024
	Brut	Amort. et Prov.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Frais d'établissement				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	930	930		
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	23 210	22 804	406	726
Immobilisations en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs / donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	24 141	23 734	406	726
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés				
Créances reçues par leg ou donations				
Autres créances	25 300		25 300	55 520
Charges constatées d'avance	1 477		1 477	2 099
Trésorerie				
Instruments financiers à terme et jetons détenus	291 755		291 755	288 879
Disponibilités	169 575		169 575	155 985
Frais d'émissions d'emprunt				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	488 107		488 107	502 483
TOTAL ACTIF	512 247	23 734	488 513	503 209

*Modèle Association

- BILAN PASSIF -

YVELINES INFO JEUNES

du 01/01/2025 au 31/12/2025

	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	448 401	491 312
Total Fonds propres sans droit de reprise	448 401	491 312
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Total Fonds propres avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (Excédent ou Déficits)	-3 093	-42 911
Situation Nette (sous-total)	445 307	448 401
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES	445 307	448 401
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 052	10 828
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	33 154	43 981
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	43 206	54 808
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif		
TOTAL PASSIF GENERAL	488 513	503 209

*Modèle Association

- COMPTE DE RESULTAT -

YVELINES INFO JEUNES

du 01/01/2025 au 31/12/2025

	31/12/2025	31/12/2024
Produits d'exploitation		
Cotisations	1 150	1 700
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations services	14 510	12 920
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	223 653	225 734
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dont les dons manuels		
Dont Mécénats		
Dont Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		167
Produits de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	3	5
Total des produits d'exploitation (I)	239 317	240 526
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		
Variation de stock (marchandises)		
Autres achats et charges externes	57 141	65 623
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	3 200	3 968
Salaires et traitements	132 180	164 976
Cotisations sociales	52 194	51 430
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	320	859
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Reports des fonds dédiés		
Autres charges	9	4
Total des charges d'exploitations (II)	245 043	286 859
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-5 727	-46 333
Produits Financiers		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	2 876	3 709
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de VMP et d'instrument de trésorerie		
Total des produits financiers (III)	2 876	3 709

*Modèle Association

- COMPTE DE RESULTAT -

YVELINES INFO JEUNES

du 01/01/2025 au 31/12/2025

	31/12/2025	31/12/2024
Charges Financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières (IV)		
RESULTAT FINANCIER (IV - III)	2 876	3 709
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	-2 850	-42 624
Résultat Exceptionnels		
Produits Exceptionnels (V)		
Charges Exceptionnelles (VI)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	243	287
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	242 193	244 235
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	245 286	287 146
EXCEDENT OU DEFICIT	-3 093	-42 911
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	17 850	17 850
Bénévolat	9 224	9 115
TOTAL	27 074	26 965
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite	17 850	17 850
Prestations en nature		
Personnel bénévole	9 224	9 115
TOTAL	27 074	26 965

*Modèle Association



YVELINES INFO JEUNES

Annexe des Comptes de l'exercice clos le 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 488 513€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un déficit comptable de -3 093€.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Informations et méthodes comptables :

Faits caractéristiques de l'exercice :

Le 1er janvier 2025 marque l'entrée en vigueur du nouveau Plan Comptable Général (PCG 2025), issu du règlement ANC 2022-06. Cette réforme modernise la présentation des états financiers et revoit la structure, la terminologie et la hiérarchie des comptes.

Cette application, qui constitue un changement de méthode comptable résultant d'une évolution réglementaire, a conduit à adapter la présentation des états financiers au nouveau modèle prévu par le règlement 2022-06.

Les principales modifications portent sur la structure du compte de résultat et sur la suppression de certaines rubriques, notamment celle des transferts de charges.

Ces évolutions n'ont pas d'incidence significative sur le résultat net ni sur la situation financière de l'association.

Informations générales et faits significatifs de l'exercice :

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe qui forment un tout indissociable sont établis à la clôture de l'exercice au vu des enregistrements comptables et de l'inventaire.

L'annexe complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat.

L'annexe comporte toutes les informations d'importance significative destinées à compléter et à commenter celles données par le bilan et par le compte de résultat.

Une inscription dans l'annexe ne peut pas se substituer à une inscription dans le bilan et le compte de résultat.

Information au titre des principes et méthodes comptables :

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif. Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les règles et méthodes comptables, et ou méthodes d'évaluation applicables aux différents postes du bilan et du compte de résultat sont décrites ci-après.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales et des moyens mis en œuvre :

Objet social de l'entité :

L'association Yvelines Info Jeunes, régie par la loi 1901 et agréée Jeunesse et Éducation Populaire, a pour objet de mettre à disposition des jeunes des Yvelines, par tous moyens appropriés, les informations dont ils souhaitent disposer dans tous les domaines. Elle vise également à favoriser l'initiative, l'engagement social, la mobilité et l'autonomie des Jeunes.

Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

Les principales activités de l'association s'articulent autour de plusieurs axes :

- Animation départementale : Coordination réseau Info Jeunes des Yvelines, animation de dynamiques territoriales, coordination projets inter-réseaux.
- Soutien aux politiques publiques de Jeunesse : Actions de soutien aux dispositifs, dont les activités d'animation de l'information.
- Edition de données : Mission de centre de ressource jeunesse, édition et production de contenu d'information.
- Accueil, information et accompagnement : Mission d'accueil des publics (jeunes, parents, partenaires...) dans et hors les murs.

Ces activités sont menées en conformité avec les principes de la "Charte européenne de l'Information Jeunesse" adoptée le 27 avril 2018 par la 29ème assemblée générale de l'Agence européenne pour l'information et le conseil des jeunes (ERYICA).

Moyens mis en œuvre :

Pour mener à bien ses missions, l'association mobilise les moyens suivants :

- Moyens humains : une équipe salariée représentant environ 3 ETP, composée notamment d'une directrice, d'une coordinatrice réseau et d'une animatrice territoriale.
- Moyens matériels : des locaux adaptés à l'accueil, situés à Montigny-le-Bretonneux (avec stationnement), une voiture de service, un multicopieur et des outils numériques (site web, réseaux sociaux, visio...).
- Réseau partenarial : travail en lien avec Info Jeunes France, le CIDJ, les services de l'État (DRAJES), les collectivités territoriales et diverses structures associatives.

Ressources de l'Association

Les ressources de l'Association se composent :

- Des cotisations des adhérents : à l'exception des membres de droit et autres membres, les membres de l'association paient une cotisation annuelle dont le montant est fixé chaque année par le Conseil d'Administration.
- Des subventions allouées par l'Etat, la Région, le Département ou d'autres collectivités publiques ou organismes privés;
- Du produit de ses activités et prestations ;
- De toutes ressources autorisées par la loi (dons, legs) ;
- Du revenu des biens et valeurs appartenant à l'Association.

Informations sur les postes de l'actif du bilan :

État de l'actif immobilisé, amortissements et dépréciations de l'actif immobilisé :

- État de l'actif immobilisé :

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévues. Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements sont calculés suivants le mode linéaire en fonction de la durée réelle d'utilisation de l'immobilisation :

- Logiciels : 1 an
- Matériel de transport : 3 à 5 ans
- Matériel de bureau et informatique : 3 à 5 ans

Actif immobilisé Incorporel	Valeur brute début exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute fin exercice
		Réévaluation	Acquisition	Virements	Cessions / Rebut	
Frais D'établissement	-	-	-	-	-	-
Autres Immobilisations incorporelles	930	-	-	-	-	930
Totaux (I)	930	-	-	-	-	930

Actif immobilisé corporel	Valeur brute début exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute fin exercice
		Réévaluation	Acquisition	Virements	Cessions / Rebuts	
Terrain	-	-	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-	-	-
Installations techniques, matériels et outillages industriels	-	-	-	-	-	-
Installations générales, agencements, aménagements divers	-	-	-	-	-	-
Matériel de transport	9 390	-	-	-	-	9 390
Matériel de bureau et informatique, mobilier	13 820	-	-	-	-	13 820
Emballages récupérables et divers	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-
Totaux (II)	23 210	-	-	-	-	23 210

• Méthode d'amortissements et de dépréciations - *Amortissement de l'actif Immobilisé :*

Amortissements de l'actif immobilisé	Valeur début exercice	Augmentations (+)	Diminutions (-)	Valeur fin exercice
Frais établissement et développement (I)	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles (II)	930	-	-	930
Terrain	-	-	-	-
Constructions sur sol propre	-	-	-	-
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-
Constructions inst. générales, agents, amén. constr.	-	-	-	-
Instal. techniques, matériel et outillage industriels	-	-	-	-
Autres immo. corp.- Inst. générales, agents, aménag. divers	-	-	-	-
Autres immo. corp.- Matériel de transport	9 390	-	-	9 390
Autres immo. corp.- Matériel de bureau et inform., mobilier	13 094	320	-	13 414
Autres immo. corp - Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
Total Amortissement immobilisations Corporelles (III)	22 484	320	-	22 804
TOTAUX (I+II+III)	23 414	320	-	23 734

État des produits à recevoir à la clôture de l'exercice :

Compte	Libellé	Montant
468700	Produits à recevoir	
	RETROCESSION CIDJ ANIMATION 2025	10 000
	PAR - FCC : 3 stagiaires *100 €	300
	PAR CONVENTION CAFY 2025	10 000
	PAR CONVENTION YIJ/CAF 2025	5 000
TOTAUX		25 300

État des charges constatées d'avance à la clôture de l'exercice :

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Montant des charges constatées d'avance au 31/12/2025 : 1,477 €

Informations sur les postes du passif du bilan :**Informations sur les fonds propres et tableau de variation :**

La présentation des fonds propres dans le bilan est normée dans le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et appliquant les dispositions particulières du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Le résultat comptable ne pouvant être attribué aux adhérents, qui n'ont aucun droit individuel sur celui-ci. Le résultat positif est appelé " excédent " et le résultat négatif " déficit ". L'instance statutairement compétente se prononce sur l'affectation de l'excédent ou déficit.

Tableau de Variation des Fonds Propres :

Variation des fonds Propres	Ouverture	Affectation Résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	Clôture
Réserve de fonctionnement	491 312	-42 911			448 401
Report à nouveau	-				-
Excédent ou déficit de l'exercice	-42 911	42 911	-3 093		-3 093
Situation nette	448 401	-	-3 093	-	445 308
Subventions d'investissement	-				-
Provisions réglementées	-				-
TOTAUX	448 401	-	-3 093	-	445 308

Informations sur les provisions pour risques et charges :

- Passifs et provisions :

Provisions	Solde ouverture	Augmentation (+)	Diminution (-)	Solde clôture
Réglementées	-	-	-	-
Pour Risques	-	-	-	-
Pour Charges	-	-	-	-
TOTAUX	-	-	-	-

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice :

Évaluation des dettes : Les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

État des dettes	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres Emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à 1 an maximum à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à plus d'1 an maximum à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	10 052	10 052	-	-
Dettes fiscales et sociales	33 154	33 154	-	-
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	-	-	-	-
Autres Dettes	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAUX	43 206	43 206	-	-
<i>Emprunts souscrits sur l'exercice</i>	-			
<i>Emprunts Remboursés sur l'exercice</i>	-			
Emprunts et Dettes contractés auprès des associés personnes physiques à la clôture	-			

Informations sur les postes du compte de résultat :

Méthode retenue pour la comptabilisation des cotisations :

Les cotisations sont comptabilisées au moment de leur encaissement.

Informations sur les subventions perçues au cours de l'exercice :

74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		
7401 - Subventions Spécifiques		Montant
7401200	Subventions "Boussole des jeunes" :	
	Poste FONJEP - SDJES	7 107
	CAF des Yvelines	10 000
	Politique de la ville GPSEO - Préfecture 78	-
	Communauté d'agglo GPSEO	-
	Communauté d'agglo SQY	-
	Subvention Mutualité Sociale Agricole MSA	6 000
	Conseil départemental 78 - TAD Grand Versailles	-
	Boussole Santé - CPAM Yvelines	-
7401200	Convention YIJ - CAF des Yvelines	5 000
7401200	Appel à projet Valeurs de la République et Laïcité	4 200
7401200	Appel à projet FDVA2	5 000
	Formations civiques et citoyennes	2 820
7401200	Convention Info Jeunes France - "Accompagnement IJ"	18 000
7401200	Expérimentation Points Relais IJ	20 000
7401200	120 ans Laïcité Parcours Jeunes QPV - Pref	6 000
740130	Subventions taxe apprentissage	11 863
7402 - Subventions de Fonctionnement		
7402100	CPO Etat DRAJES/SDJES	125 000
7402300	Intermédiation service civique	2 663
7402400	Contrats aidés	-
TOTAUX		223 653

Précisions sur les opérations exceptionnelles :

Aucune opération exceptionnelle n'est à signaler sur l'exercice.

Autres informations :

Informations relatives aux honoraires des commissaires aux comptes :

Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels : 4.320 €

Effectif moyen employé pendant l'exercice par catégorie :

Catégorie	Effectif Moyen
Cadres	1
Agents de maîtrise et techniciens	2
TOTAL	3

Informations sur les engagements de retraite :

- Engagement de retraite

Les indemnités de fin de carrière, ou provision retraite, ne sont pas comptabilisées dans les comptes de l'association. Elles constituent un engagement hors bilan.

Les engagements hors bilan en matière de retraite sont déterminés sur la base des droits acquis par les salariés et valorisés en fonction de leur probabilité de présence à la date de départ en retraite.

Au 31 décembre 2025, cet engagement hors bilan s'élève à 45.453 Euros, charges sociales comprises.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 4 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Taux de charges sociales : 51 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TV 88-90)
- Age de départ à la retraite : Conformément à la réforme des retraites entrée en vigueur au 1er septembre 2023, l'âge légal de départ à la retraite est progressivement relevé de 62 à 64 ans selon l'année de naissance. Pour les personnes nées à compter de 1968, l'âge légal est fixé à 64 ans.

À ce jour, cette réforme fait l'objet de discussions et de remises en cause par le législateur, dans un contexte d'instabilité politique. Toutefois, par souci de cohérence et de continuité des hypothèses retenues pour l'évaluation des engagements sociaux, l'âge de départ à la retraite retenu pour le calcul de l'engagement de retraite est maintenu à 64 ans.

Informations relatives aux contributions volontaires en nature :

Par nature effectuées à titre gratuit, elles correspondent au bénévolat, aux mises à disposition de personnes par des entités tierces, ainsi que des biens meubles ou immeubles, auxquels il convient d'assimiler les dons en nature redistribués ou consommés en l'état.

Les ressources reçues en nature par l'entité sont utilisées pour les besoins de son activité.

Les contributions volontaires ne traduisent aucun flux financier entre le Conseil Départemental des Yvelines et l'Association Yvelines Info Jeunes.

Au 31 décembre 2025, la valorisation des biens et services mis à disposition gratuitement est estimée à 9.224 €, correspondant à un total de 400 heures de bénévolat, réparties comme suit :

- 240 heures réalisées par les membres du bureau ;
- 160 heures réalisées par M. Michel CHATAIN dans le cadre de l'accompagnement à la refonte des statuts.

La valorisation est effectuée sur la base d'un taux horaire brut chargé estimé à 23,06 €, déterminé à partir d'un salaire cadre médian 2025 de 2.735 € net mensuel.

Par ailleurs, une mise à disposition de locaux, estimée à 17.850 €, s'ajoute à cette contribution. Elle concerne l'organisation de quatre sessions BAFA à la Maison de quartier Prés aux Bois de Versailles (mise à disposition de 2 à 3 salles), pour une durée totale de 30 jours.